

L'économie verte à La Réunion

Un poids limité mais un gisement de potentialités et d'initiatives

É
C
L
A
I
R
A
G
E

L'économie verte constitue un « *mode de développement organisé autour d'une économie sobre en ressources naturelles, faiblement émettrice de gaz à effet de serre et intégrant les dimensions humaines et sociales* », selon le Ministère de la transition écologique et solidaire. À La Réunion, le poids de l'économie verte est encore modéré alors que le potentiel de croissance est considérable. Les éco-activités, cœur des activités de l'économie verte (*encadré*) représentent 6 345 emplois en 2016, soit 4 % des emplois, une part relativement stable depuis 2010. 1 685 éco-entreprises sont présentes sur l'île en 2016, représentant 3,6 % des entreprises du secteur marchand non agricole. Cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne de l'ensemble des DOM et à la France métropolitaine (respectivement 2,9 % et 2,3 %). Pour autant, les entreprises du secteur génèrent peu d'emplois, puisque les trois quarts d'entre elles ne disposent pas de salariés.

Les éco-activités jouent pourtant un rôle central dans le développement présent et futur du département. La Réunion recèle un fort potentiel en matière de transition énergétique. Ainsi, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) locale vise l'ambitieuse autonomie énergétique 100 % renouvelable d'ici 2030. Pour l'atteindre, de nombreux projets de production d'énergie alternative sont en cours d'élaboration. En parallèle, le département possède un retard à combler en matière de valorisation et de traitement de ses déchets : 70 % des déchets ménagers produits localement sont encore stockés dans des centres d'enfouissement. Cependant, des filières de valorisation énergétique ou à responsabilité élargie des producteurs (REP) émergent sur l'île. En outre, le relief et la géographie de l'île représentent une réelle valeur ajoutée pour le territoire, comme en témoigne l'inscription de ses pitons, cirques et remparts au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2010. La Réunion possède les atouts d'une destination attractive pour le tourisme durable.

Poids de l'économie verte à La Réunion en 2016	Entreprises (en nombre)	Emplois (en nombre)	Encours de crédits (millions d'euros)*
Assainissement	86	919	31,1
Énergies renouvelables et efficacité énergétique	857	1 695	214,4
Gestion des déchets	241	2 166	63,6
Gestion des espaces naturels et protection de l'environnement	459	1 214	5,9
Recherche et développement	42	351	5,8
Total des éco-activités	1 685	6 345	320,8
Total du secteur marchand non agricole	46 651	159 638	10 481
Part (en %)	3,6 %	4,0 %	3,1 %

* à fin décembre 2017

Sources : Insee (REE), Acoiss, IEDOM (SCR)

L'ÉCONOMIE VERTE : CADRAGE ET MÉTHODOLOGIE

Selon le Commissariat général au développement durable (CGDD), le périmètre des activités incluses dans l'économie verte est constitué de deux types d'activités identifiables par le biais de leur code NAF :

- Les **éco-activités** : les activités produisant des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Elles constituent le cœur des activités de l'économie verte. Dans le cadre de cette publication et dans un souci de simplification, les 39 activités incluses dans les éco-activités ont été subdivisées en cinq sous-catégories (assainissement de l'eau, énergie et efficacité énergétique, collecte et recyclage des déchets, gestion des espaces naturels et la protection de l'environnement et enfin la recherche et développement). Les activités du secteur primaire ne sont pas incluses, bien que l'agriculture biologique ait connu une forte progression ces dix dernières années (note [DAAF](#)).

- Les **activités périphériques** : les activités dont la finalité n'est pas environnementale, mais produisant cependant des biens et services favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles. Elles tiennent également compte des activités référencées dans le Grenelle de l'environnement : production et distribution d'eau, travaux d'isolation des bâtiments, développement et entretien de moyens de transport et activités transverses (études techniques, activités d'architectures et de démolition...).

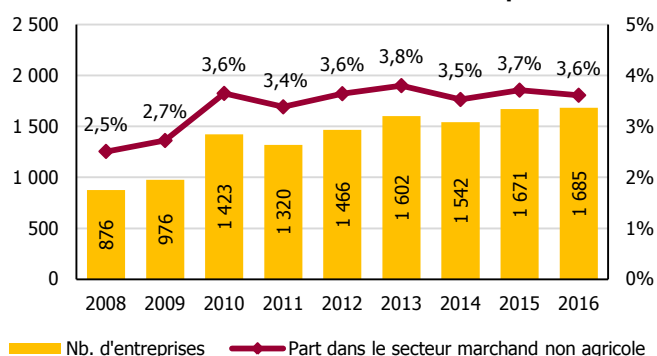
S'inspirant de la méthodologie de l'Observatoire national des emplois et métiers de l'économie verte du CGDD, les travaux de l'IEDOM reposent uniquement sur l'identification des activités de l'économie verte. Les données relatives à la production et à la productivité ne sont pas disponibles à l'échelle des Outre-mer. Une telle approche fournit nécessairement des « estimations hautes ». **Aussi, afin de limiter ce biais autant que possible, un périmètre restreint constitué uniquement des éco-activités a été retenu dans l'estimation du poids de l'économie verte dans l'Outre-mer.** Pour les activités associées à l'énergie, une pondération correspondant à la part des énergies renouvelables dans le mix électrique a été appliquée.

Cette étude porte sur **trois types** d'éco-activités : l'énergie renouvelable, les déchets et la protection de l'environnement.

UN POIDS LIMITÉ DANS L'ÉCONOMIE RÉUNIONNAISE

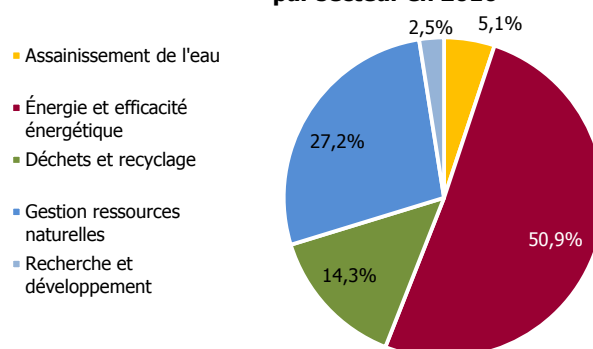
La moitié des éco-entreprises exercent dans le secteur de l'énergie

1 - Évolution du nombre d'éco-entreprises



Sources : Insee, calculs IEDOM, méthodologie CGDD

2 - Répartition des éco-entreprises par secteur en 2016



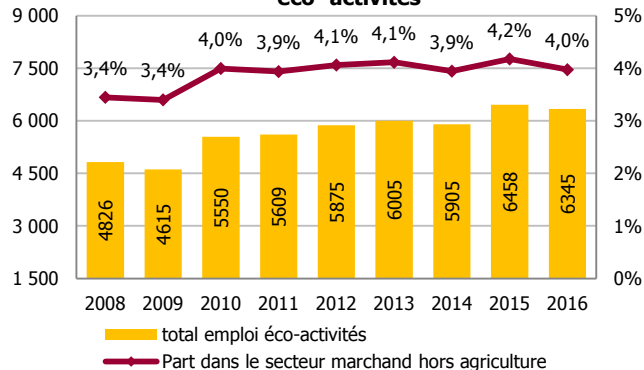
Sources : Insee, calculs IEDOM, méthodologie CGDD

En 2016, à La Réunion, 1 685 entreprises sont directement associées à l'économie verte (*graphique 1*), au sens strict des éco-activités, c'est-à-dire des activités produisant des biens et services ayant pour finalité la protection de l'environnement ou la gestion des ressources naturelles. Les éco-activités concentrent ainsi 3,6 % du nombre d'entreprises du secteur marchand non agricole, une part plus importante que la métropole et les autres DOM (2,3 % en France métropolitaine, 2,8 % dans les Départements français d'Amérique (DFA) et moins de 1 % à Mayotte). La moitié des éco-entreprises exerce dans le secteur de l'énergie (production d'électricité, aménagement du réseau), 27 % dans la gestion des ressources naturelles (parc naturel, services d'aménagement paysager) et 14 % dans la gestion des déchets et leur recyclage (*graphique 2*).

Entre 2008 et 2016, le nombre d'entreprises entrant dans le champ des éco-activités a presque doublé. La majeure partie de cette hausse est imputable au secteur de l'énergie et de l'efficacité énergétique avec un boom des créations en 2010. De nombreuses sociétés ont été créées pour bénéficier des avantages fiscaux liés aux investissements photovoltaïques et prévus par la loi Grenelle II¹. Toutefois, à partir de 2011, les modifications législatives associées aux conditions de rachat et la suppression progressive de divers avantages fiscaux ont par la suite freiné la hausse des créations d'entreprises dans ce secteur.

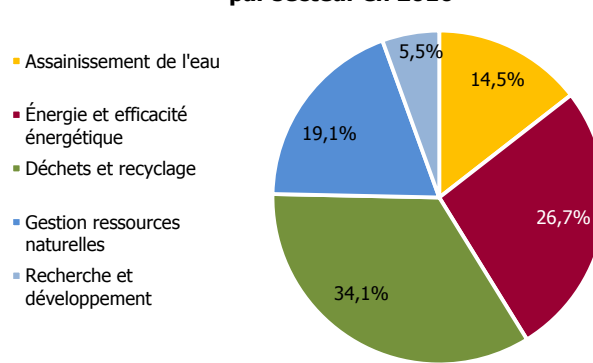
Les trois quarts des entreprises ne disposent pas de salariés

3 - Évolution du nombre d'emplois au sein des éco-activités



Sources : Acoss, Insee, calculs IEDOM, méthodologie CGDD

4 - Répartition des emplois par secteur en 2016



Sources : Acoss, Insee, calculs IEDOM, méthodologie CGDD

En 2016, les éco-activités représentent 6 345 emplois à La Réunion (parmi lesquels 80 % d'emplois salariés), soit 4,0 % des emplois marchands non agricoles (*graphique 3*) (3,7 % dans les DFA). Ce nombre a progressé de 31,5 % entre 2008 et 2016, soit +3,5 % en moyenne par an contre +1,7 % par an pour l'ensemble des effectifs marchands hors agriculture. Les créations d'entreprises liées aux éco-activités n'ont qu'un faible impact sur les emplois générés, puisqu'en 2016, les trois quarts des entreprises du secteur des éco-activités ne disposent pas de salariés.

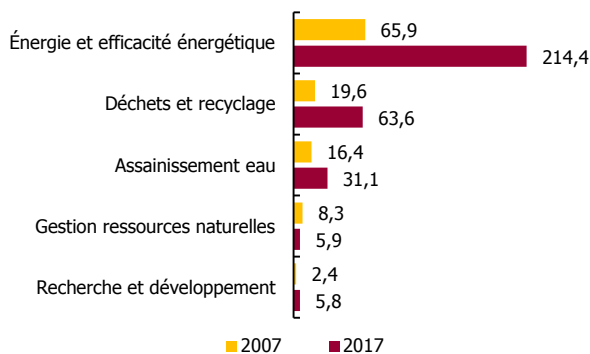
Le secteur de la gestion des déchets et du recyclage constitue le premier pourvoyeur d'emplois de l'économie verte, avec 2 166 emplois en 2016, soit un tiers des effectifs (*graphique 4*). Cette prédominance provient des particularités géographiques de l'île : le relief montagneux et la dispersion des logements nécessitent une main-d'œuvre plus nombreuse, notamment pour la collecte, que ce soit par rapport à la France hors DOM ou au reste des éco-activités. Le secteur de l'énergie et de l'efficacité énergétique qui représente la moitié du parc d'entreprises couvre un quart des emplois (26,7 %). Seules 16,6 % d'entre elles ont des salariés, puisqu'un grand nombre de sociétés comme les centrales solaires photovoltaïques n'ont pas de salariés.

¹ Les Lois Grenelle I et II ont renforcé la territorialisation des politiques climatiques et énergétiques en rendant obligatoire l'élaboration des schémas régionaux du climat, de l'air et de l'énergie et les plans climat-énergie territoriaux.

Par ailleurs, les formations environnementales se sont nettement développées, notamment dans le cadre de l'adaptation aux évolutions de la réglementation et des objectifs du Grenelle de l'environnement. Ainsi 1 328 formations environnementales ont été proposées à La Réunion en 2015 (+80,9 % par rapport à 2008). Parmi celles-ci, 40 % concernent la maîtrise de l'énergie et 27 % la prévention de la pollution, des nuisances et des risques. Elles sont majoritairement destinées à des niveaux Bac ou inférieurs (pour 72 % de ces formations).

Des crédits principalement alloués aux énergies renouvelables

5 - Encours de crédits attribués aux éco-activités (en millions d'euros)



Source: IEDOM, Service central des risques (SCR)

Les encours de crédits accordés aux entreprises exerçant une éco-activité s'élevaient à 320,8 millions d'euros à fin 2017, soit 3,1 % du total alloué aux entreprises marchandes non agricoles dans le département. Cette proportion s'établit à 1,7 % dans les DFA et à 1,3 % à Mayotte. Les entreprises du secteur de l'énergie représentent deux tiers des encours de crédit alloués aux éco-activités (graphique 5). Ces crédits financent principalement des usines produisant de l'électricité à partir de la bagasse et des fermes photovoltaïques. Ainsi, le secteur de l'énergie et de l'efficacité énergétique est à l'origine de la forte progression des encours attribués aux éco-activités entre 2007 et 2017 (+226 % contre +46 % pour les encours de l'ensemble de l'économie).

Les éco-activités bénéficient également d'un soutien financier public grâce à l'intervention de l'Ademe et aux fonds européens.

À partir de 2018, le « fonds vert », qui fonctionne sur la base de

prêts à taux zéro, s'étend à tous les territoires ultramarins français pour financer des projets d'adaptation au changement climatique (l'« équivalent Fonds Vert », mis en place initialement en mai 2017 par le ministère des Outre-mer ne concernait que les trois COM du Pacifique). Il existe également des dispositifs fiscaux applicables dans les départements ultramarins afin de favoriser le développement des énergies renouvelables : le crédit d'impôt pour la transition énergétique, la TVA réduite à 5,5 %, les réductions d'impôts liées à la loi Girardin et la possibilité d'exonération de la taxe foncière.

L'ÉCONOMIE VERTE AU SENS LARGE

Le périmètre large de l'économie verte comprend les éco-activités et les activités dites périphériques. Les activités périphériques sont celles dont la finalité n'est pas environnementale, mais qui sont favorables à la protection de l'environnement ou à la gestion des ressources naturelles : la production et distribution d'eau, les travaux d'isolation des bâtiments, le développement et l'entretien de moyens de transport et activités transverses. Au sens large, l'économie verte à La Réunion représente en 2016, 4 302 entreprises (9,2 % du total marchand hors agriculture) et 13 582 emplois, dont 10 556 salariés. En comparaison, le poids des entreprises du périmètre élargi est proche de celui de la métropole (9,3 %) et de celui des DFA (9,2 %). Sur l'île, les activités périphériques constituent un enjeu important. Un effort particulier concerne la transition vers des transports durables. La programmation pluriannuelle de l'énergie s'appuie d'ailleurs sur le schéma régional des transports. Elle prévoit une progression des transports en commun dans les déplacements (de 6 à 11 % entre 2014 et 2023) par plusieurs moyens : la mise en place du Trans-Éco-Express et des projets de transport en commun à Saint-Denis (monorail et téléphériques). Dans ce cadre, l'objectif est une baisse de 10 % de la consommation des énergies fossiles provenant du secteur transport terrestre entre 2014 et 2023.

VERS UNE AUTONOMIE ÉNERGÉTIQUE EN 2030 : UN DÉFI DE TAILLE

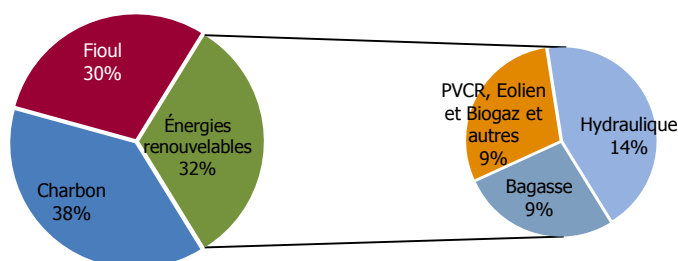
À La Réunion, le secteur des transports ainsi que celui de la production d'électricité représentent l'essentiel des besoins énergétiques (respectivement deux tiers et un quart) et reposent sur des importations massives. Avec l'objectif de l'indépendance énergétique programmée d'ici 2030 comprenant la fermeture des centrales à charbon en 2022 et le « Plan climat » planifiant un arrêt de la commercialisation des moteurs diesel et essence d'ici 2040, ces deux secteurs connaîtront d'importants changements au cours des prochaines années.

Un poids relativement stable des énergies renouvelables

La Réunion reste fortement dépendante des importations d'énergies fossiles. En 2017, ces dernières représentent le troisième poste après les importations de produits agroalimentaires et celles de matériels de transport. Le charbon et le fioul sont nécessaires à la production de plus de deux tiers de l'électricité (respectivement 38 % et 30 %, graphique 6). Ce mode de production est responsable de près de la moitié (46 %) des émissions de gaz à effet de serre (GES) de La Réunion, soit presque autant que les transports (49 %).

Sur les 2 985 GWh d'électricité produite à La Réunion en 2017, un tiers provient d'énergies renouvelables¹, contre 18 % en

6 - Mix énergétique à La Réunion en 2017

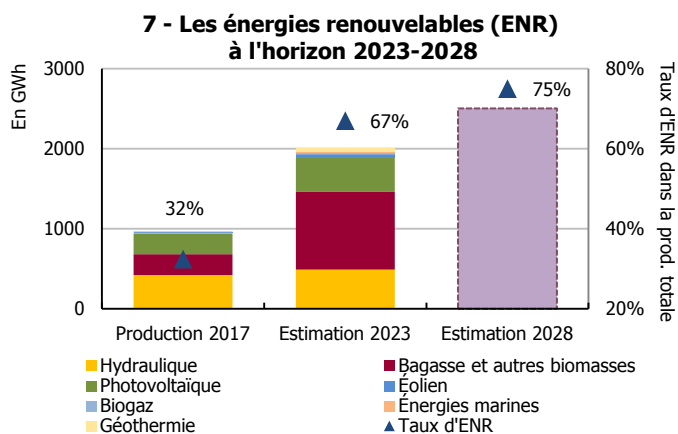


Source : Observatoire énergie Réunion, Bilan énergétique de La Réunion

¹ Les énergies renouvelables stables (biomasse, biogaz, géothermie, hydraulique) dont la production est relativement constante et prévisible et les énergies renouvelables intermittentes (photovoltaïque, éolien, énergie marine) dont la production n'est pas disponible en permanence.

France métropolitaine. Si la production d'énergies renouvelables a progressivement augmenté, sa part dans le mix électrique reste plutôt stable. Sur la période 2008-2017, elle se situe au-dessus de la moyenne domienne et métropolitaine : 34 % contre 20,5 % pour l'ensemble des DOM et 16,5 % au niveau national. Dans le détail, la production de l'ensemble énergie photovoltaïque, éolien et biogaz progresse fortement sur la dernière décennie, leur poids passant de 1 % en 2008 à 9 % en 2017. À l'inverse, la part de l'énergie hydraulique diminue passant de 25 % de la production en 2008 à 14 % en 2017. Cette part demeure plutôt stable pour la biomasse issue de la bagasse. Les énergies renouvelables sont prioritaires dans le mix énergétique et sont donc valorisées dès que disponibles. Cependant, afin d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande et la stabilité du système électrique, la part des énergies renouvelables intermittentes, c'est-à-dire essentiellement le photovoltaïque et l'éolien¹, injectées dans le réseau ne peut actuellement pas dépasser un seuil d'intégration. Ce seuil ne peut être augmenté qu'à la condition d'y associer des dispositifs de gestion du réseau. L'objectif fixé par la programmation pluriannuelle de l'énergie est d'augmenter progressivement ce seuil pour atteindre un niveau de 35 % en 2018 puis de 45 % en 2023.

Allier maîtrise de la demande et valorisation des énergies renouvelables



Pour une transformation de l'économie réunionnaise en une économie plus verte, le défi énergétique est crucial. La programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) encadre la mise en œuvre de la transition énergétique dans le département et établit les priorités d'actions sur la période 2016-2023.

Après une première période de trois ans, elle est en cours de révision pour couvrir les dix prochaines années (2019-2028). La PPE est construite autour de deux volets principaux : la réduction de la consommation énergétique et le développement des énergies renouvelables.

Le principal objectif fixé pour La Réunion est d'atteindre les deux tiers de part d'énergies renouvelables (EnR) dans le mix énergétique en 2023 (*graphique 7*) et aller progressivement vers l'autonomie énergétique en 2030. Elle établit également des priorités d'actions en termes de sécurité d'approvisionnement et de développement du stockage de l'énergie et des réseaux.

D'autres objectifs sont également donnés en matière de transports et de modes alternatifs à la voiture individuelle.

La réduction de la consommation d'énergie

La consommation finale d'électricité s'élève à 2 746 gigawatts (GWh) à La Réunion en 2017, en hausse de 1,9 % par rapport à 2016. Elle découle majoritairement des professionnels (55 %) puis des particuliers (45 %). Le programme d'action maîtrise de la demande énergétique de la PPE prévoit une baisse de la production annuelle d'électricité à hauteur de 360 GWh (soit 12 % de la production annuelle actuelle) d'ici 2023. Pour atteindre cet objectif, des programmes de rénovation ou de construction de logements performants sont prévus pour le secteur résidentiel.

Dans les secteurs tertiaire et industriel, les actions se concentrent principalement au niveau de la réhabilitation bioclimatique, les équipements de climatisation et l'application de nouvelles technologies dans la chaîne logistique du froid. Dans le secteur des transports, le déploiement des véhicules électriques et hybrides sera accompagné d'une augmentation du nombre de bornes de recharge alimentées à partir d'énergies renouvelables ou par le réseau électrique de façon pilotable, tandis que le développement des modes alternatifs à la voiture individuelle est encouragé.

Le développement d'une production énergétique alternative

Le second grand volet de la PPE prévoit un développement de la production d'électricité issue d'énergies renouvelables. La valorisation des déchets verts, la mise en culture d'une variété plus énergétique de la canne et principalement les importations de biomasse devraient permettre de diminuer la part du charbon au profit de la biomasse² dans la production des centrales thermiques. À l'horizon 2023, la PPE prévoit d'atteindre 53 % de l'électricité produite à partir de la biomasse dans les centrales thermiques.

Le développement du secteur de l'énergie photovoltaïque locale devrait se poursuivre, en particulier les installations avec revente d'électricité grâce à la mise en place des conditions économiques nécessaires, en particulier les appels d'offres et les tarifs de rachat. De 2014 à 2017, 635 centrales photovoltaïques en autoconsommation ont été installées grâce aux aides destinées aux particuliers et aux agriculteurs, dont plus de 80 % disposaient d'un système de stockage³. La production totale de ces centrales est estimée à 3,4 GWh par an. La commission de régulation de l'Énergie (fin 2016) et l'Ademe (2017) ont lancé des appels à projets pour la réalisation de nouvelles installations photovoltaïques en autoconsommation. Toutes les installations ne sont pas encore raccordées. Par ailleurs, le nombre de ménages disposant de chauffe-eau solaire devrait augmenter avec l'équipement progressif des habitats collectifs.

¹ Les sources d'énergie intermittentes sont les sources de production d'énergie renouvelable qui ne sont pas disponibles en permanence et dont la disponibilité varie fortement sans possibilité de contrôle (photovoltaïque et éolien). Elles peuvent par conséquent affecter la stabilité des réseaux et l'équilibre offre-demande des systèmes non connectés.

² La biomasse comprend tous les éléments biodégradables du vivant. Cet ensemble des matières organiques d'origine végétale (algues incluses), animale ou fongique peut devenir source d'énergie par combustion directe ou après méthanisation ou gazéification (bagasse, bois, ordures ménagères, effluents).

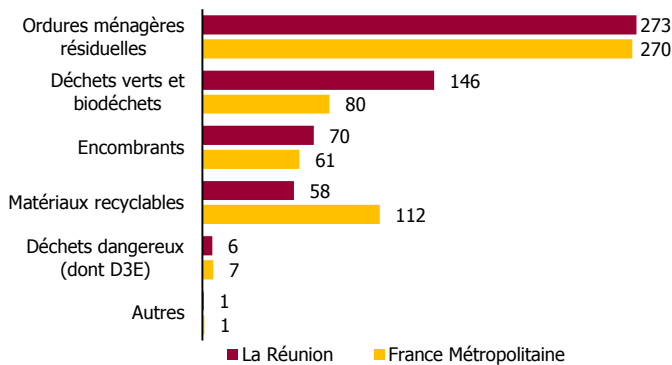
³ cf. Bilan énergétique de l'Observatoire énergie Réunion, édition 2018

Le troisième axe de développement concerne les éoliens avec des installations moins nombreuses mais plus puissantes. En parallèle, des programmes de recherche et d'études sont en cours afin d'accéder à de nouvelles sources d'énergies renouvelables telles que l'énergie thermique des mers (ETM), le biogaz ou la géothermie. Un prototype d'ETM est d'ailleurs implanté depuis 2012 à l'IUT de Saint-Pierre, servant à préfigurer la construction d'ETM en mer. Cette technologie consiste à exploiter la différence de température entre les eaux de surface et les eaux profondes. Le projet de pôle industriel de Bois-Rouge prévoit la réalisation d'un ETM à terre, qui sera alimenté par les chaleurs de l'usine sucrière et de la centrale thermique.

TRAITEMENT DES DÉCHETS : DES OBJECTIFS AMBITIEUX

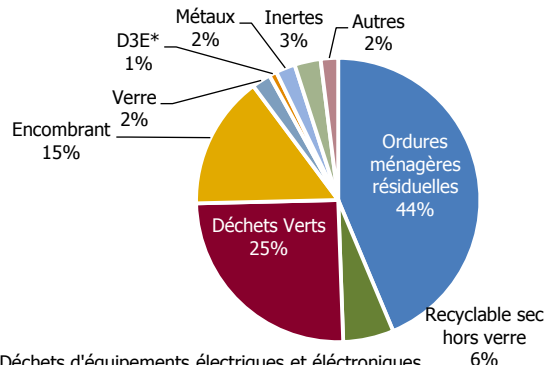
Une production de déchets ménagers par habitant supérieure à la métropole

8 - Production des déchets ménagers et assimilés par habitant en 2015 (en kg)



Sources : SINOE, ADEME, Insee population au 1^{er} janvier 2016

9 - Répartition des volumes de déchets collectés à La Réunion en 2016

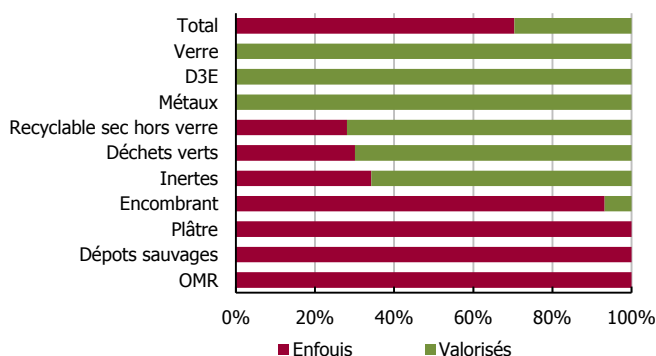


*Déchets d'équipements électriques et électroniques
Source : Observatoire des déchets réunionnais, Agorah

Entre 2011 et 2016, le tonnage de déchets ménagers et assimilés (DMA¹) collectés reste stable (-0,1 %), mais le volume par habitant diminue (-3,6 %). Un Réunionnais produit 554 kg de déchets en moyenne sur l'année 2015 (dont 273 kg d'ordures ménagères résiduelles, *graphique 8*) contre 531 kg par an pour un métropolitain. En comparaison avec l'Hexagone, c'est surtout par une surproduction de déchets végétaux que se démarquent les Réunionnais. Du fait d'un climat tropical, les déchets végétaux représentent en effet 25 % des DMA du département (*graphique 9*), soit 146 kg par an et par habitant contre 80 kg dans l'Hexagone. Les tonnages collectés fluctuent cependant au gré des aléas météorologiques. En outre, les Réunionnais se déplacent moins ou ont relativement moins accès aux déchèteries. Ces dernières récupèrent ainsi 68 kg par an et par habitant (soit 12,3 % des DMA à La Réunion) contre 153 kg par an et par habitant en France métropolitaine (soit 29 % des DMA). Ainsi, sur l'île, seuls 46 % des « encombrants » et 67 % des déchets dangereux (dont les équipements électriques et électroniques ou D3E) sont déplacés en déchèterie contre respectivement 85 % et 98 % en France hors DOM. Le département dispose de 37 déchèteries et de trois centres de tri, ce qui représente 1 déchèterie pour 23 631 habitants contre 1 déchèterie pour 13 871 habitants dans l'Hexagone. Ces particularités expliquent une collecte locale des déchets plus intensive en main-d'œuvre, nécessitant davantage de ramassages spécifiques.

Valorisation des déchets : développer une économie circulaire

10 - Valorisation des déchets à La Réunion en 2016



OMR: Ordures ménagères résiduelles
Source : Observatoire des déchets réunionnais, Agorah

La question de la gestion des déchets est d'une importance majeure à La Réunion, compte tenu de l'étroitesse du territoire et d'une population en augmentation. Les deux installations de stockage locales sont confrontées à un réel problème de saturation. Une gestion durable des déchets passe par la réduction de leur production à la source, puis par le recours au recyclage et à leur valorisation (incluant la production d'énergie par incinération). Cependant, des marges de progression importantes demeurent à La Réunion. En 2016, seuls 30 % des déchets ménagers et assimilés réunionnais sont valorisés, contre les trois quarts en France métropolitaine (*graphique 10*). Les 70 % restants sont enfouis. Entre 2013 et 2016, la valorisation des DMA a cependant progressé : +16 % rapportés par habitant.

Le plan de prévention et de gestion des déchets non dangereux de 2016 projette notamment la réduction de 10 % des volumes de DMA par habitant de 2010 à 2020, la généralisation du tri à la source des déchets organiques et des matériaux recyclables et le développement de la revalorisation énergétique des déchets telle que la méthanisation. Dans ce cadre, des unités de valorisation énergétique (gazéification) sont prévues, comme le centre de valorisation multifilières Inovert, encore en cours de construction, dont la livraison est prévue pour le deuxième semestre 2019. Cet investissement de 70 millions d'euros devrait permettre de valoriser plus de 72 % des déchets ménagers et assimilés de la région nord-est qui sont actuellement enfouis. Une partie des

¹ Bien que la majorité des déchets provienne des activités économiques, la note ne peut pas traiter ici d'autres déchets que ceux ménagers faute de données. Les déchets provenant des activités économiques (BTP compris) sont estimés à 5 millions de tonnes. La mise en œuvre du plan régional unique de prévention et de gestion des déchets qui devrait prochainement être validé remédierait à ce manque.

déchets collectés seraient recyclés sous forme de produits finis, l'autre serait transformée en combustible permettant d'alimenter près de 20 000 foyers réunionnais. Un outil de traitement multifilières des déchets ménagers est également prévu pour les régions sud et ouest de l'île, dénommé Pôle Déchets Sud qui devrait être mis en service fin 2022.

En parallèle, des initiatives se développent, telles que les Assises de la croissance verte de l'océan Indien qui réunissaient pour la première fois, en octobre 2018, les îles de l'océan Indien dans le but de coopérer en matière de gestion et de valorisation des déchets. Cette synergie entre les territoires est notamment préconisée dans la Feuille de route de l'économie circulaire qui prévoit également un développement des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP). À La Réunion, il existe 8 filières REP représentées par le Syndicat de l'importation et du commerce de La Réunion (SICR). Régies par l'article L.541-10 du code de l'environnement, la REP est la prise en charge, notamment financière, par les producteurs et les distributeurs, de la gestion et du traitement des déchets générés par les produits mis sur le marché. À La Réunion, entre 2003 et 2017, 121 500 tonnes de déchets (hors véhicules hors d'usage) sont collectées par ces filières. Figurent parmi les plus actives, les collectes de pneus (54 000 t sur la période), de déchets d'équipement électrique et électronique ou D3E (45 300 t) et de batteries usagées (20 500 t). Le tonnage de déchets collectés est en forte progression. Entre 2016 et 2017, les tonnages collectés par les filières REP ont augmenté de 5 % (dont +8 % pour les D3E, +9 % pour les batteries automobiles et +80 % pour les panneaux solaires). Cependant, en l'absence de certaines filières de traitement sur l'île, une partie de ces déchets est exportée.

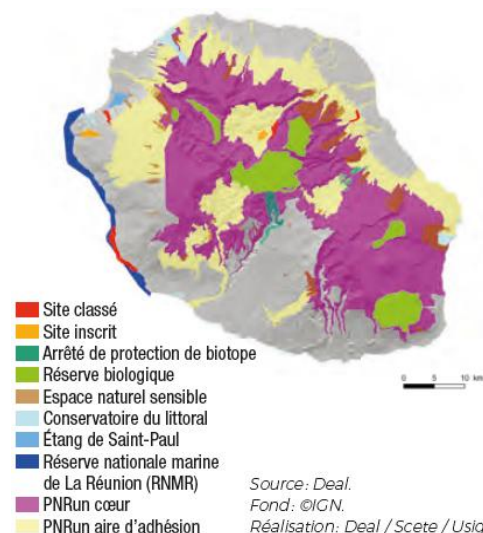
En 2017, 107,1 millions de tonnes de déchets (dangereux et non dangereux) sont exportées par La Réunion (+60,6 % par rapport à 2007), pour une valeur globale estimée à 18,6 millions d'euros. Il s'agit principalement de déchets métalliques, de papier ou carton. 53 % de ces déchets sont exportés en Inde. La Réunion exporte 4,5 millions de tonnes de déchets dangereux dont la quasi-totalité vers la France métropolitaine.

LE PATRIMOINE NATUREL : UNE RICHESSE À PROTÉGER

La richesse du patrimoine naturel de La Réunion lui permet de se positionner en tant qu'éco-territoire et constituer une vitrine exceptionnelle auprès du grand public. En effet, l'île est classée parmi les 34 points chauds de la biodiversité dans le monde¹ et au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2010 pour ses cirques, pitons et remparts. 42 % de sa surface fait partie du cœur du Parc national (le 9^e à l'échelle du territoire français). Au total, le département compte 110 613 hectares d'aires protégées, composées en plus du parc national, de réserves biologiques, de deux réserves naturelles, d'espaces naturels sensibles, du conservatoire du littoral, d'arrêtés de protection de biotopes ainsi que de sites classés (*carte 1*).

Cependant, si l'île abrite un écosystème exceptionnel et encore relativement bien conservé, plus du tiers des espèces de plantes et d'oiseaux indigènes ont disparu de sa surface ou sont en voie de disparition. Chaque année, le conseil général consacre environ 10 millions d'euros à la préservation de ces espèces, à la lutte contre les espèces invasives (sur près de 3 000 espèces exotiques introduites par l'homme, 131 végétales et 14 animales sont considérées comme envahissantes), à la sensibilisation du public et à la réalisation d'aménagements. La gestion de ce patrimoine naturel est confiée aux communes, associations et établissements publics. Des recherches scientifiques sont en cours, afin de recenser les espèces vivant sur l'île, actualiser leurs statuts et encadrer la protection (identifier les espèces et les espaces de conservation prioritaires). L'objectif à terme est de restaurer les espaces écologiques, d'inclure la biodiversité dans les politiques publiques et de sensibiliser le grand public. Il existe à La Réunion une réelle opportunité de nouveaux métiers compte tenu de ces enjeux.

Carte 1 - Aires protégées à La Réunion



CONDUIRE UNE DYNAMIQUE RESPONSABLE ET COLLABORATIVE

Le soutien à l'économie verte est inscrit dans les priorités des Assises de l'Outre-mer, avec notamment le développement des énergies renouvelables, le tourisme durable, mais il peut s'étendre également à d'autres secteurs tels que l'agriculture biologique et l'éco-construction. L'année 2019 sera décisive en matière de planification tant au niveau de la transition énergétique que de la gestion des déchets. La nouvelle PPE et le plan régional unique des déchets donneront le cap afin que chaque Réunionnais puisse devenir acteur de la transition écologique pour un mode de développement durable, économe en ressources naturelles et préserver ainsi une qualité de vie.

Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr

Directeur de la publication : M.-A. POUSSIN-DELMAS — Responsable de la rédaction : G. LESELLIER

Rédaction : Y. LAMBALLE et A. LOTFI — Éditeur et imprimeur : IEDOM

Achévé d'imprimer : février 2019 — Dépôt légal : février 2019 – ISSN 1952-9619

¹ Un point chaud de la biodiversité est une zone possédant à la fois une grande richesse en matière de biodiversité mais particulièrement menacée par l'activité humaine (plus de 70 % des habitats primaires ont disparu).